

Monsieur le Conseiller fédéral Ignazio Cassis  
Chef du DFAE  
Palais Fédéral  
3003 Berne

Monsieur le Conseiller fédéral Guy Parmelin  
Chef du DEFR  
Palais fédéral  
3003 Berne

Envoyé par e-Mail à: [IZA25-28@eda.admin.ch](mailto:IZA25-28@eda.admin.ch)

Lausanne, le 11 septembre 2023

## **Message sur la stratégie de coopération internationale 2025-2028 Procédure de consultation facultative**

Monsieur le Conseiller fédéral Ignazio Cassis, Monsieur le Conseiller fédéral Guy Parmelin,

La Fedevaco – Fédération vaudoise de coopération - et ses 49 organisations membres vous remercient pour votre invitation à participer à la consultation susmentionnée. Nous avons le plaisir de vous résumer ci-dessous en quatre points nos positions sur le Message et plus bas les arguments détaillés.

Dans un monde où les crises se chevauchent et où les indicateurs de développement sont en net recul, il est à notre sens nécessaire que le Conseil fédéral revoie ses ambitions à la hausse pour la coopération internationale de la Suisse, et veille à ce que :


- La réduction de la pauvreté reste la priorité de la coopération internationale ainsi que la réalisation des Objectifs de développement durable
- L'augmentation des moyens alloués à l'aide humanitaire ne se fasse pas au détriment des crédits pour la coopération au développement.
- Le soutien nécessaire à l'Ukraine fasse l'objet d'une loi ou d'un crédit séparé, et pas au détriment des moyens alloués aux populations du Sud Global.
- La Suisse porte dès lors immédiatement son aide publique au développement (APD) à 0.5% du revenu national brut (RNB), comme l'a demandé le Parlement en 2011.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous adressons, Messieurs les Conseillers fédéraux, l'expression de nos salutations distinguées.

Anne Roulet  
Présidente



Alexandre Cavin  
Secrétaire général



**Message sur la stratégie de coopération internationale 2025-2028  
Position du Conseil de la Fedevaco – Fédération vaudoise de coopération**

**Remarques liminaires**

La période actuelle se caractérise par un certain nombre de bouleversements qui auront des incidences majeures sur la coopération internationale ces prochaines années. Ces éléments sont décrits dans le contexte (cf. ch. 1.2.2). Il s'agit :

- des conséquences de la pandémie de Covid-19 qui affecte – aujourd'hui encore – nombre de pays en développement et retarde leur reprise économique et sociale;
- des effets funestes de la guerre en Ukraine sur les populations les plus vulnérables des pays voisins mais aussi des pays en développement. Ces derniers ont vu le prix des matières premières et des denrées alimentaires accroître fortement ;
- de la crise de la dette. Selon les Nations Unies, l'ensemble du continent africain consacre actuellement plus d'argent au remboursement de la dette qu'aux soins de santé ;
- des effets du dérèglement climatique et de la perte de la biodiversité dans les pays les plus vulnérables, notamment en Afrique subsaharienne, alors que ceux-ci ont contribué très marginalement aux émissions de gaz à effet de serre et à la dégradation de la biodiversité.

A mi-chemin de l'échéance de l'Agenda 2030, l'édition spéciale du rapport sur les Objectifs de développement durable (ODD) indique que « les progrès de plus de 50 % des cibles des ODD sont faibles et insuffisants; pour 30 %, ils stagnent ou reculent. Ce sont les cibles clefs sur la pauvreté, la faim et le climat qui sont touchées<sup>1</sup> ».

Au vu de ces divers constats, le statu quo n'est plus une option. Il est dans l'intérêt bien compris de la Suisse d'avoir des ambitions accrues pour sa coopération internationale. Dans un monde globalisé, l'indifférence à l'égard des pays les plus pauvres peut se transformer rapidement en une situation dramatique pour les populations au Sud comme au Nord.

La Suisse doit dès lors porter son APD à 0.5% du RNB comme l'a demandé le Parlement en 2011. L'appui nécessaire à l'Ukraine doit faire l'objet d'une loi et d'un crédit spécifiques, au-delà du crédit de 1.5 milliard de francs.

**Objectifs de la CI suisse : Estimez-vous les quatre objectifs de développement et les objectifs spécifiques retenus pertinents (cf. ch. 3.3.2 du rapport explicatif) ?**

**Plutôt non.**

Étant donné qu'ils ont montré leur pertinence dans la stratégie précédente, le Message sur la stratégie de coopération internationale 2025-2028 prévoit de reconduire les quatre objectifs stratégiques qui sont : le développement humain, le développement économique durable, le climat et l'environnement ainsi que la paix et la gouvernance.

- ➔ La Suisse doit investir davantage de moyens financiers et de compétences qui permettent de réaliser les ODD dans les délais impartis. Cela implique une coopération élargie avec la société civile, les

<sup>1</sup> [https://unstats.un.org/sdgs/report/2023/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2023\\_French.pdf](https://unstats.un.org/sdgs/report/2023/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2023_French.pdf)

collectivités publiques locales, le monde scientifique et le secteur privé. Cela nécessite aussi une cohérence plus étendue entre les diverses politiques publiques. A cet égard, le Message sur la stratégie de coopération internationale 2025-2028 pourrait être davantage explicite sur la manière dont la Suisse entend gérer les conflits d'objectifs entre politiques publiques – internes et externes et in fine améliorer la cohérence des politiques pour le développement

- ➔ Le changement climatique menace le développement durable et la réalisation des ODD de l'Agenda 2030, en mettant en péril les moyens de subsistance des populations vulnérables et augmentant les inégalités. Le succès de la lutte contre le dérèglement climatique dépend en grande partie de la capacité des pays prospères du Nord à investir dans les énergies propres dans les pays en développement. Le Message sur la stratégie de coopération internationale 2025-2028 prévoit d'allouer 1.6 milliard à la lutte contre le changement climatique. Ce montant reste inchangé par rapport à la période précédente. Dès 2026 cependant, les négociations internationales dans le cadre de l'ONU vont contraindre la Suisse à financer des mesures climatiques beaucoup plus importantes que jusqu'à présent. Ces ressources financières additionnelles devront être trouvées hors des crédits d'engagement de la coopération internationale.
- ➔ Le Message sur la stratégie de coopération internationale 2025-2028 prévoit de consacrer 11.45 milliards de francs à la coopération au développement, à l'aide humanitaire ainsi qu'à la promotion de la paix et de la sécurité. Selon les projections actuelles, l'aide publique au développement (APD) de la Suisse s'élèvera à 0.42% du revenu national brut (RNB) sur la période. Sans comptabiliser les coûts de l'asile en Suisse, la quote-part APD de la Suisse serait de 0.36 pour cent du RNB. Le volume d'engagements proposé par le Conseil fédéral pour les crédits d'engagement couvrant la période 2021-2024 était de 11.25 milliards de francs. Le Conseil fédéral prévoyait une part d'APD correspondant à 0.46% du RNB – 0.41 sans les coûts de l'asile en Suisse. Quatre ans plus tard, c'est donc une hausse nominale anecdotique de la coopération internationale et une baisse du taux d'APD qui sont proposés par le Conseil fédéral. Cela alors même que nous nous trouvons dans un contexte inflationniste et que les défis environnementaux, sécuritaires et économiques deviennent de plus en plus complexes et déstabilisants.
- ➔ Le Message sur la stratégie de coopération internationale prévoit de renforcer l'aide humanitaire au détriment de la coopération au développement en raison de l'augmentation des besoins et de la durée d'engagement. Cette proposition pose problème étant donné que, si des événements dramatiques surviennent, il est possible de faire appel aux crédits supplémentaires. Ce d'autant que ces actions humanitaires d'urgence jouissent généralement d'un large accord du Parlement et de l'opinion publique en raison des circonstances dans lesquelles elles se déploient.

### **Focus géographique : Estimez-vous la focalisation géographique proposée pertinente (cf. ch. 3.3.3 du rapport explicatif) ?**

---

**Oui mais.**

Il est prévu que la coopération au développement concentre ses activités sur quatre régions prioritaires, à savoir l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, l'Afrique subsaharienne, l'Asie centrale, du Sud et du Sud-Est ainsi que l'Europe de l'Est. Cela est en principe une bonne chose.

- L'annexe 6 du Message sur la coopération internationale de la Suisse pour la période 2021-2024 présentait une répartition indicative des ressources financières. Cette répartition indicative ne figure pas dans la documentation soumise à consultation. Il est ainsi difficile d'évaluer la focalisation géographique proposée.
- Les pays les moins avancés (PMA) – 46 pays au total – demeurent loin derrière le reste du monde en termes de développement humain et de perspectives économiques. C'est pourquoi, le Programme d'action de Doha prévoit que les contributions d'APD soient affectées aux PMA à hauteur d'au moins 0,2% du RNB. En se basant sur la répartition géographique actuelle des ressources financières, il est peu probable que la quote-part de 0,2% soit atteinte. Au cours des cinq dernières années, la quote-part de la Suisse a stagné entre 0,13 et 0,14%, soit 30 à 35% de moins que la valeur cible. La Suisse doit se fixer comme objectif d'atteindre le taux d'APD de 0,2% pour les PMA.

### **Ukraine : Soutenez-vous l'allocation des ressources proposée pour l'Ukraine (cf. ch. 3.4 du rapport explicatif) ?**

---

**Non.**

Dans le Message sur la stratégie de coopération internationale, le Conseil fédéral propose de réserver 1,5 milliard pour l'Ukraine.

- La fin de la guerre en Ukraine n'est pour l'instant pas prévisible. Selon les dernières estimations de la Banque mondiale de mars 2023, les besoins pour le relèvement socio-économique de l'Ukraine s'élèvent à 411 milliards de dollars. Cette somme va en augmentant avec la poursuite du conflit. Le soutien large et inconditionnel à l'Ukraine ne peut se faire au détriment des populations défavorisées dans les pays en développement. Il doit se faire sur la base d'une nouvelle loi fédérale et sur la base d'un financement ad hoc, ne dépendant pas des crédits d'engagement de la coopération internationale. A cet égard, l'expérience réussie de la coopération à la transition vers la démocratie et l'économie sociale de marché d'anciens pays communistes d'Europe de l'Est – qui s'est faite sur la base d'une loi spécifique et d'un crédit d'engagement correspondant – peut servir de modèle.
- Avec le retrait de la coopération au développement bilatérale d'Amérique latine à la fin de l'année 2024, le DFAE prévoyait de « déplacer les ressources de sa coopération bilatérale au développement utilisées en Amérique latine et en Asie de l'Est vers les quatre régions prioritaires, en particulier vers l'Afrique subsaharienne, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (...) <sup>2</sup> ». Dans la stratégie proposée, le Conseil fédéral déroge à ce principe puisqu'il réserve 1,5 milliard de francs à l'Ukraine pour des projets/programmes de coopération au développement et d'aide humanitaire ainsi que de reconstruction.

---

<sup>2</sup> Message sur la stratégie de coopération internationale 2021–2024, (stratégie CI 2021–2024), FF 2020 2509